



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 8 novembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0435**

**Demandeur : GAEC de VOLPILHAC**

**Date d'enregistrement de la demande : 04/10/23**

**Date limite de candidature : 04/01/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/02/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ROANNES-SAINT-MARY	43,40	LABORDE Christian	Section A 282, Section E 32,33j,k,34,35,36,37,39,112a, 113,114,115,117,118j, 119j,k,120,121a,125,127aj,127a k,129j,129k,130j,k,131j,
ROANNES-SAINT-MARY	14,91	MAGNE Theodore	Section C 191, Section D 14j,k,16,17,20,118j,k,119,122, Section E 306,337,360,362,364,
ROANNES-SAINT-MARY	4,13	MATUS Roger	Section D 120,123,129j,k,737, Section E 321,322,
SAINT-MAMET-LA-SALVETAT	46,47	LABORDE J-Louis	Section K 186,187,188,190,193a,195,207j, k,208,209,211, 212,213j,k,l,214,216,218,219, 220,222a,b,223,224a,225, 226a,235,236,238a,245,246, 247,248,252,253,254,258,259 260,261,262,263,264a,b,265 a,b,266,267a,b,268a,b,270, 274,275,281,411,
VITRAC	0,69	LABORDE J-Louis	Section B 344,
MARCOLES	1,71	LABORDE J-Louis	Section AP 12,81,76,
ROANNES-SAINT-MARY	1,63	BOUTARIC Bernadette	Section D 95

ROANNES-SAINT-MARY	0,41	MAGNE J-Pierre	Section D 760
ROANNES-SAINT-MARY	0,82	MAGNE Georgette	Section D 97,
ROANNES-SAINT-MARY	5,84	THERON Daniel	Section C 551,553, Section A 33, Section E 94,330,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**